



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

## MAJOR POWER CONSUMER GROUPS WORK SESSION

**March 31, 2006  
CCPA, suite 805  
350 Sparks Street  
Ottawa (Ontario)**

- 1 Commission parlementaire sur la sécurité énergétique
- 2 Avis de la Régie sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels
- 3 Requête de Transénergie sur les tarifs de transport
- 4 Décision de la Régie sur les tarifs de distribution
- 5 Financement du fonds des générations
- 6 Les défis actuels
- 7 Questions

## commission parlementaire sur la sécurité énergétique

---

### ⇒ **contexte**

- **la demande québécoise dépasse les volumes patrimoniaux de 165 tWh**
- **la demande québécoise croît rapidement dans les secteurs résidentiels (45 000 nouveaux branchements par année) et dans les secteurs industriels**
- **Hydro-Québec Distribution a sous-estimé les besoins québécois lors des 1er appels d'offre de long terme**
- **Hydro-Québec Distribution devra s'approvisionner principalement sur les marchés de court terme à l'horizon 2006 et 2007**
- **les approvisionnements post-patrimoniaux coûtent cher - Qui devra payer la note - allocation globale ou marginale de ces coûts**
- **opportunités des marchés extérieurs et la relance des grands projets de développements hydrauliques, éoliens (abandon du thermique)**
- **ajuster les tarifs domestiques au niveau des marchés externes**
- **réinvestissement des profits ainsi générés dans les programmes sociaux**

## commission parlementaire sur la sécurité énergétique

### ⇒ **recommandations des grands industriels**

- **que les tarifs d'électricité industriels québécois demeurent compétitifs et qu'ils s'inscrivent dans une politique tarifaire stable, juste et prévisible**
- **que le gouvernement reconnaisse que les tarifs industriels ne sont pas subventionnés et qu'ils sont établis en fonction des coûts**
- **que les seules augmentations de tarifs pouvant s'appliquer soient justifiées devant la Régie par une démonstration de l'augmentation des coûts**
- **que le gouvernement mette fin à l'interfinancement qui coûte 300 M \$/année aux grands industriels, ce qui entrave leur compétitivité**
- **que le gouvernement réaffirme sa volonté d'utiliser l'électricité comme outil de développement économique par des tarifs stables, justes et prévisibles**
- **que le gouvernement se prononce sur la nécessité de revoir les structures tarifaires actuelles pour leur donner plus de flexibilité**
- **que le gouvernement se prononce sur la nécessité d'offrir aux grands industriels des options tarifaires qui tiennent compte de leurs besoins**
- **que le développement de toute nouvelle source de production ne soit autorisée que dans la mesure où la compétitivité des tarifs d'électricité ne soit pas compromise**

## avis de la Régie: distribution d'électricité aux grands industriels

---

- la régie maintient la limite prévue aux tarifs d'électricité du Distributeur voulant qu'il ne soit pas obligé de consentir un abonnement pour une puissance souscrite supérieure à 175 MW
- la régie recommande au gouvernement de modifier sa loi pour lui permettre de déterminer par règlement les principes tarifaires en ce qui a trait à la desserte des grands consommateurs industriels au-delà d'une certaine puissance

### LA RÉGIE CONSTATE

LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE À L'ÉCONOMIE

L'IMPORTANCE DE LA PRÉSENCE RÉGIONALE

L'INTERFINANCEMENT DES TARIFS RÉSIDENTIELS

L'ÉLECTRICITÉ COMME FACTEUR DE LOCALISATION

LA PRÉSENCE HISTORIQUE MARQUANTE DE L'INDUSTRIE EN RÉGION

L'IMPACT MAJEUR DE L'ALLOCATION DES COÛTS POST-PATRIMONIAUX

- la régie recommande au gouvernement de tenir compte, dans sa stratégie énergétique, des besoins de développement des grands consommateurs industriels d'électricité

## Requête TransÉnergie tarif de transport au 1er janvier 2006

### ⇒ **compte de frais reportés pour le PTP**

#### **PRÉVISIBILITÉ ET CONTRÔLE**

- **prévision aléatoire des revenus**
  - 96 % des revenus émanent de HQP - en baisse de 70 % depuis 2001
  - dépend largement de l'hydraulicité - faible marge de manoeuvre
  - prix dans les marchés limitrophes

#### **JUSTIFICATION**

- **absence de fermeture réglementaire des livres**
  - intérêt pour TransÉnergie de sous-évaluer les revenus
  - diminution du risque d'affaires

### ⇒ **calcul du tarif PTP selon la méthode BCTC**

#### **IMPACT SUR LA CHARGE LOCALE**

- **conception du réseau pour desservir la pointe**
  - méthode approuvée par la FERC - respecte le principe de la causalité des coûts
- **utilisation de la capacité totale du réseau vs la pointe coïncidente (1 CP)**
  - augmente les revenus requis pour la charge locale de 6,6 M \$ (0,3 %)
  - diminue le tarif PTP de 20 % - tarif actuel est le plus onéreux en Amérique du Nord
  - capacité totale du réseau est équivalente à la pointe non-coïncidente

## Requête TransÉnergie tarif de transport au 1er janvier 2006

---

### ⇒ **rétroactivité des tarifs de transport**

#### **TARIF UNITAIRE INCHANGÉ - HAUSSE GLOBALE DE 170 M \$**

- **tarifs déclarés provisoires par la Régie à compter du 1er janvier 2005**
  - AQCIE/CIFQ opposent toute rétroactivité
  - TransÉnergie est maître de ses procédures
  - 2005 et 2006 seront inclus dans les tarifs de 2007 si la Régie accepte: 2 X 170 M \$

#### **SERVICES COMPLÉMENTAIRES**

- **choc tarifaire**
  - augmentation de 2,79 ¢/kWh à 7,5 ¢/kWh
  - TransÉnergie devrait aller en appel d'offre pour ces services
  - les augmentations devraient être graduelles

#### **POLITIQUE DE RABAIS**

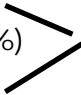
- **devrait être orientée pour optimiser l'utilisation du réseau**
  - différenciée par chemin
  - TransÉnergie n'est pas en faveur de rabais
  - AQCIE/CIFQ suggèrent de maintenir le 15 % jusqu'à ce que les parties concernées se consultent pour en établir une

## Tarifs de distribution effectifs au 1er avril 2006

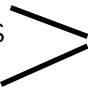
### ⇒ étalement tarifaire

#### HAUSSES DE TARIFS SANS ÉTALEMENT 2006-2014

- **année tarifaire du 1er avril 2006 - hausse de 5,3 %**
  - revenus additionnels requis 508 M \$
  - charges pour le service de transport sont constantes
  - hausse pour les approvisionnements 2007: 392 M \$ (soit 77 %)
  - coûts de retraite: 71 M \$ (soit 14 %)



91 %
  
- **“peak” de l’année tarifaire du 1er avril 2007 - hausse de 10,1 %**
  - revenus additionnels requis 922 M \$
  - rétroactivité (2005 et 2006) du transport avec intérêt 367 M \$
  - hausse du transport pour 2007: 310 M \$
  - hausse pour les approvisionnements 2007: 53 M \$
  - hausse rendement sur la base de tarification: 90 M \$



677 M \$
  
- **années ultérieures**
  - diminution de tarifs pour 2008 (-1,6 %) et 2009 (-1,3 %)
  - faibles hausses à l’horizon 2014 (0,5 % à 1,7 %)
  - mise en service des contrats d’approvisionnement long terme
  - coûts de transport reviennent à la normale



## Tarifs de distribution effectifs au 1er avril 2006

### ⇒ étalement tarifaire

#### HAUSSES DE TARIFS AVEC ÉTALEMENT 2006-2014

- **hausse de tarifs annuelles plus élevées que sans étalement**
  - rémunération du compte d'étalement tarifaire
  - passe de 211 M \$ fin 2006 à 1,9 G \$ fin 2010
  - compte est liquidé jusqu'en 2014
- **motivations pour supporter l'étalement**
  - prévisibilité, stabilité et compétitivité des tarifs (industriels)
  - éviter tout choc tarifaire (principalement le 10,1 %)
  - les hausses sont dues à un effet passager (approvisionnements/transport)
  - la prévision du distributeur est réaliste (supply/demand)
  - réduction du taux d'intérêt habituellement chargé sur les comptes de frais reportés
- **rémunération du compte d'étalement tarifaire**
  - selon le taux du capital (7,85 % à 8,40 %) période 2006-2014: 818 M \$
  - selon une méthode de crédit variable à court terme (5 %): 420 M \$
  - 400 M \$ de réduction des frais d'intérêt
  - impact significatif sur la période de recouvrement du compte
  - légalité: art 52.2 de la loi: ne peut faire de profit/perte sur la commodité

## Tarifs de distribution effectifs au 1er avril 2006

### ⇒ **nivellement température et risque de transport**

#### RÉDUCTION DU RISQUE D'AFFAIRES DU DISTRIBUTEUR

- **extraire les activités hors du contrôle du distributeur**
  - le climat et le coût de service du transport s'ajoutent aux coûts d'approvisionnement
  - évite tout biais dans la prévision des revenus à ces chapîtres
  - risques d'affaires atténués impliquent diminution du taux de rendement
- **bénéfiques pour les usagers**
  - équivaut à une fermeture réglementaire des livres pour ces éléments
  - évite de payer en double dans le cas du transport: rétro et revenus excédentaires
  - le distributeur paie une facture unique au transporteur sur la base de l'année témoin
  - le distributeur facture les usagers sur la base unitaire
  - le distributeur profite de l'accroissement de la demande

### ⇒ **allocation des coûts: électricité post-patrimoniale**

- **méthode globale ("roll in") vs marginale ("incremental")**
  - roll in + compatible avec: causalité des coûts et pratiques réglementaires
  - aucune discrimination envers les nouveaux usagers
  - plus simple et plus stable
  - supportée par HQD, OC (Harper), AQCIE/CIFQ (Knecht) Décret 759-2005
  - volumes post-patrimoniaux ne sont pas suffisants pour permettre toute autre méthode
  - distorsion causée par l'interfinancement

## Financement du fonds des générations

### ⇒ **remboursement de la dette du Québec: 117 G \$**

- **RÉDUIRE LA DETTE DE 45 % À 25 % DU PIB D'ICI 2025 (MOYENNE CANADIENNE)**

**UNE CAGNOTTE METTANT L'EXPLOITATION DE L'EAU À PROFIT  
REDEVANCES HYDRAULIQUES PAYÉES PAR H.-QUÉBEC (À TERME 535 M \$)  
REDEVANCES DÉJÀ PAYÉES PAR LES PRODUCTEURS PRIVÉS  
UNE PARTIE DES PROFITS DES EXPORTATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ  
FRUIT DE LA VENTE D'ACTIFS DU GOUVERNEMENT  
REDEVANCE SUR L'EAU CAPTÉE PAR LES EMBOUTEILLEURS ET AUTRES GRANDS UTILISATEURS**

### ⇒ **rien ne se perd, rien ne se crée**

- **REDEVANCES HYDRAULIQUES H.-QUÉBEC PRODUCTION: PAS D'APPORT D'ARGENT FRAIS**

**Le développement se finance à même les encaisses et les emprunts effectués par H.-Q. Production. Cette ponction de 500 M \$ ne peut pas être vraisemblablement compensée par des gains de productivité. La seule issue, pour maintenir le développement sans augmenter la dette est de hausser les tarifs patrimoniaux**

## **Communiqué de presse**

### **Un fonds des générations financé par Hydro-Québec**

#### **Un miroir aux alouettes qui risque de coûter cher aux consommateurs**

Montréal, le 24 mars 2006 – Réagissant au budget du gouvernement du Québec présenté hier, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) s'est dite inquiète des conséquences qu'aura l'imposition de redevances de 500 millions \$ par année à Hydro-Québec Production pour financer le Fonds des générations.

Comme l'a déclaré son président, M. Michel Gariépy : «Les grandes entreprises sont les premières à se réjouir que le gouvernement s'attaque au problème d'endettement de la province. En tant que gestionnaires, nous ne pouvons qu'applaudir aux initiatives visant le remboursement de la dette qui pèse sur tous les contribuables, particuliers et corporatifs. Par contre, l'imposition à terme de redevances de 500 millions \$ à Hydro-Québec Production ne nous semble pas appropriée. Au contraire, nous croyons qu'en bout de ligne, cette solution coûtera cher à tous les consommateurs d'électricité, résidentiels comme industriels.»

#### **Une astuce coûteuse**

Selon l'AQCIE, il y a tout lieu d'analyser de façon approfondie le financement du Fonds des générations, annoncé dans le budget Audet, car il comporte des risques importants d'augmentations des tarifs d'électricité, qui seraient assumées par tous les consommateurs. Pour bien comprendre la démonstration de l'Association, il est important de se rappeler qu'Hydro-Québec est scindé en trois unités distinctes : la production, la distribution et le transport. Les 500 millions \$ en redevances sont exigés à Hydro-Québec Production, qui contribue déjà pour la moitié aux deux milliards \$ de profits réalisés par la société d'État dans toutes ses activités.

Cette division qui finance les projets de développement hydroélectrique, le fait à même ses encaisses et par des emprunts, qui viennent augmenter la dette du gouvernement. Comment pourra-t-elle compenser ces 500 millions \$ additionnels par année, tout en continuant à financer de nouveaux projets? Soit par des gains de productivité, ce qui apparaît difficilement réalisable dans de telles proportions et de façon récurrente, soit par des emprunts, qui augmenteraient d'autant la dette.

«Comme il semble clair qu'Hydro-Québec Production ne pourra compenser ce manque à gagner, a poursuivi M. Gariépy, le seul choix qui s'offrira au gouvernement dans quelques années sera d'augmenter les tarifs d'électricité du bloc patrimonial, soit les 165 tWh à 2,79¢/kWh. Or, ce sont les particuliers et les entreprises qui ont pourtant payé le développement hydroélectrique depuis des décennies qui bénéficient de ce tarif et qui seraient victimes éventuellement d'une hausse. Ils se trouveraient donc à payer une deuxième fois un développement qu'ils ont déjà financé!»

L'Association tient à mettre en garde le gouvernement contre toute solution qui aurait à terme pour conséquence toute augmentation des tarifs patrimoniaux. Ceux-ci ont été fixés en fonction des coûts défrayés par l'ensemble des consommateurs québécois, ils sont justes, stables et prévisibles, ce qui est essentiel au maintien et au développement des grandes entreprises dans les régions. «Le gouvernement doit absolument être conscient que hausser les tarifs du bloc patrimonial mettrait en péril le maintien d'activités économiques essentielles à la vie et au développement des régions. Cela reviendrait ni plus ni moins à créer pour la grande industrie dans son ensemble une situation critique semblable à celle que traversent les entreprises forestières», a conclu le président de l'AQCIE.

## Les défis actuels

### ⇒ l'économie d'énergie

- ◆ **Plus les usagers tant résidentiels qu'industriels réduisent leur consommation, moins les coûts sont élevés pour tous**
- ◆ **Les coûts des approvisionnements post-patrimoniaux varient de 9¢ à 18 ¢/kWh vs 2,79¢ pour le patrimoine**
- ◆ **Les 130 projets d'efficacité énergétique prévus au coût de 29 M \$ par les grandes entreprises permettront d'économiser 182 millions kwh ou 7 300 résidences**
- ◆ **Elles sont aussi prêtes à s'engager dans un nouveau programme touchant les procédés de fabrication visant des économies supplémentaires de 500 millions de kwh/an soit 20 000 résidences**

## Les défis actuels

### ⇒ Le développement hydroélectrique

- ◆ **la grande industrie endosse ces projets, notamment la dérivation de la rivière Rupert, un projet de 4 G\$ pour 8,5 TWh/an à 5¢/kwh**
- ◆ **Ces projets sont respectueux de l'environnement et rencontrent les exigences du protocole de Kyoto**
- ◆ **En maintenant les capacités de production à l'intérieur de nos frontières, ces projets peuvent soutenir de nouvelles grandes industries**
- ◆ **Ces projets assurent une meilleure sécurité énergétique aux québécois**

## QUESTIONS

---